

Fiches d'information SCANNER et IRM

Allergies

Certains examens radiologiques peuvent nécessiter l'injection d'un **produit de contraste** soit à base d'**iode** dans le cadre des scanner ou à base d'un produit appelé **Gadolinium** en IRM.

Le risque d'une réaction allergique à ces produits reste faible, plus souvent rencontré pour les produits de contraste iodés.

En fait la notion même d'allergie à l'iode reste discutée et un certain nombre d'auteurs estime que ce n'est pas l'iode lui-même qui est allergisant mais la molécule qui contient l'iode, si bien qu'un individu serait allergique à un produit de contraste donné sans nécessairement être allergique à un autre produit de contraste car il existe sur le marché plusieurs variétés de molécules (marques déposées de différents laboratoires), aucune molécule n'ayant jusqu'à présent prouvé réellement qu'elle était moins allergisante qu'une autre.

Ce type de réaction même rare reste complètement imprévisible, mais elle nécessite une première phase de sensibilisation au produit de contraste incriminé, et donc suppose que ce produit ait déjà été administré auparavant à l'occasion d'une procédure d'imagerie médicale utilisant le même produit de contraste. La notion d'allergie croisée à différents produits de contraste iodés reste débattue.

Les réactions allergiques peuvent être soit mineures à type de rougeurs cutanées ou d'urticaire, soit plus sévères à type de troubles cardio-respiratoires (choc anaphylactique) ou laryngés (œdème de Quincke).

Il existe chez certains patients une prédisposition (terrain dit atopique) qui les expose plus à de telles réactions allergiques au produit de contraste, ces patients présentant, parfois associés, un rhume des foins, un asthme, une urticaire ou autre.

Lorsqu'un terrain atopique est précisé à la demande de rendez-vous, même si aucune prémédication n'a fait la preuve de son efficacité, le principe de précaution est de proposer une prémédication 3 jours avant la date de l'examen nécessitant une injection iodée.

Néanmoins, cette prémédication n'est plus recommandée ([lien](#)) mais il faut en avertir le secrétariat à la prise de rendez-vous et le manipulateur qui vous prendra en charge et qui en avisera le médecin radiologue.

Dans les cas d'antécédent allergique grave (choc anaphylactique, œdème de Quincke), il est préférable d'éviter cette injection sauf nécessité vitale ou si le médecin radiologue la juge indispensable au diagnostic (l'examen sera alors programmé dans un établissement d'hospitalisation)

